



Paris, le 25 mai 2017

L'État de droit et la responsabilité des avocats et des barreaux vis-à-vis des réfugiés discutés à l'ONU

Le 2 juin 2017, des avocats et présidents de Barreaux du monde entier se réunissent aux Nations Unies à Genève pour débattre de l'État de droit et de la responsabilité des avocats et des barreaux à l'égard des réfugiés.

Cette rencontre organisée par l'Union Internationale des Avocats (UIA) - ONG internationale de professionnels du droit – rassemblera notamment des experts de l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) et du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) venus exposer les défis juridiques posés par la question des migrations, des populations déplacées et des réfugiés.

Michael Möller, Directeur général des Nations Unies, et Laurence Bory, Présidente de l'UIA, accueilleront les orateurs et participants avant de donner la parole à François Longchamp, Président du Conseil d'État de la République et du Canton de Genève, qui s'exprimera sur « Genève, terreau de l'État de droit et de la paix ».

La Présidente de l'UIA tient à rappeler « *que l'État de droit est une nécessité absolue pour garantir la paix dans le monde et qu'il n'existe pas d'État de droit sans égalité entre tous les individus, quel que soit leur genre, leur race et leur religion. La crise migratoire qui sévit actuellement nécessite de repenser la politique correspondante à un niveau global et dans une optique de partage de responsabilités. Dans ce but, il est fondamental de réaffirmer les droits des réfugiés en général et ceux des femmes et des enfants en particulier, ainsi que le rôle essentiel des avocats et des barreaux à cet égard* ».

Dans une Charte sur les Principes de base du statut des réfugiés¹, l'UIA a rappelé qu'il appartient aux barreaux et organisations professionnelles d'agir auprès de leurs autorités nationales pour que soient respectés les droits des personnes réfugiées, parmi lesquels le droit à l'assistance juridique, à l'assistance d'un interprète et à l'aide légale, ainsi que tous les autres droits prévus par les textes internationaux en matière de respect de la personne humaine.

Cette rencontre à l'ONU permet ainsi aux barreaux du monde entier de réaffirmer l'engagement des avocats dans la défense de l'État de droit et dans celle des réfugiés, notamment en matière de discriminations fondées sur le genre, la race ou la religion, par exemple en matière de transmission de nationalité.

Cette journée se conclura par un dîner de gala à l'occasion duquel l'UIA fêtera ses 90 ans. Les fonds récoltés seront reversés au CICR pour de son action en faveur des réfugiés.

¹ Principes de Base du Statut des Réfugiés, Charte de l'UIA adoptée le 28 octobre 2016 à Budapest, disponible sur www.uianet.org

En savoir plus sur l'Union Internationale des Avocats

Créée en 1927, l'Union Internationale des Avocats (UIA) est la plus ancienne association professionnelle regroupant plus de deux millions d'avocats au travers de ses membres collectifs et individuels répartis dans plus de 120 pays.

Les principaux buts de l'UIA sont la promotion des principes essentiels de la profession d'avocat, la contribution à l'établissement d'un ordre juridique international basé sur les principes des Droits de l'Homme et de la Justice entre nations, par la loi et pour la paix, la défense des avocats et leurs clients.

Plus d'informations : www.uianet.org - uiacentre@uianet.org

Contact presse : Marie-Pierre LIENARD, Chargée de communication, mplienard@uianet.org